

RÉSOLUTION

concernant les normes comptables européennes pour le secteur public (EPSAS)

CC-R-2015-04

Le comité de contact,

reconnaissant que, vu la directive 2011/85/UE du Conseil, la question des normes comptables communes pour le secteur public revêt également une importance considérable pour les ISC de l'UE;

ayant convenu, dans la résolution CC-R-2012-05, de suivre de près tout débat sur cette question en raison de l'intérêt primordial qu'elle présente dans le contexte de la coopération au sein du comité de contact des ISC de l'UE;

ayant convenu, dans la résolution CC-R-2013-04, que la *task force* sur les EPSAS suivrait de près le déroulement du processus, participerait activement aux travaux du futur groupe de travail sur les EPSAS de la Commission européenne et ferait rapport au comité de contact;

ayant convenu, dans la résolution CC-R-2014-01, que les ISC restent en contact avec les ministères des finances de leur pays sur ce sujet, contribuent de façon appropriée aux travaux des *task forces* sur les EPSAS d'Eurostat et diffusent les informations aux membres du comité de contact;

ayant pris connaissance des préparatifs initiés par la Commission européenne en vue de procéder à l'élaboration de normes comptables européennes pour le secteur public (EPSAS);

tenant compte des activités des *task forces* d'Eurostat sur les «normes EPSAS» et «EPSAS governance»;

tenant compte du fait que la *task force* «EPSAS governance» sera remplacée par le «groupe de travail EPSAS» à partir de septembre 2015;

sachant que la Commission européenne ne publiera, dans un avenir proche, aucune communication sur les EPSAS, et qu'une proposition de règlement-cadre sur les EPSAS est prévue courant 2016;

décide

- que les ISC française et allemande, en tant que rapporteurs, continuent de suivre de près l'évolution actuelle et qu'elles rendent notamment compte des activités du groupe de travail EPSAS d'Eurostat à partir de septembre 2015;
- que la *task force* sur les EPSAS s'emploie à accompagner activement le processus d'élaboration de la proposition de règlement-cadre par la Commission;

décide de publier la présente résolution sur le site web du comité de contact.

Riga, le 19 juin 2015

Rapporteurs: ISC française et allemande